

Honoraires de transactions calculés TTC (TVA 20%) sur le montant de la transaction réalisée

Honoraires de vente	A la charge du vendeur	A la charge de l'acquéreur
0 - 50 000	Forfait 3 000 € TTC	Forfait 3 000 € TTC
50 001 - 65 000	Forfait 5 000 € TTC	Forfait 5 000 € TTC
65 001 - 80 000	8%	8%
80 001 - 180 000	7%	7%
180 001 - 280 000	6%	6%
280 001 - 380 000	5%	5%
380 001 - 680 000	4%	4%
680 001 - 1 000 000	3,5%	3,5%
> 1 000 001	3%	3%
Terrain à bâtir	5% avec un minimum de 8 000€ TTC	5% avec un minimum de 8 000€ TTC
Garage ou Parking	1 200€ TTC par Garage ou Parking	1 200€ TTC par Garage ou Parking
Intervention architecte	Forfait 1 000 TTC	Forfait 1 000 TTC

Les honoraires ne sont pas cumulatifs à l'exception de l'intervention architecte. Ils sont TTC hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière. En cas de délégation de mandat, sont applicables les barèmes de l'agence ayant le mandat initial.

Honoraires de location	A la charge du bailleur	A la charge du locataire
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10€/m ² habitables en zone tendue 8€/m ² habitables hors zone tendue	10€/m ² habitables en zone tendue 8€/m ² habitables hors zone tendue
Etat des lieux	3€/m ² habitables	3€/m ² habitables

La délivrance d'une facture est obligatoire.
Honoraires au 31 juillet 2019